

Charte du visiteur aux patients hospitalisés

Eviter d'apporter le COVID à l'hôpital permet de mieux protéger vos proches !

Avant votre visite à un proche

- > **Evaluer votre état de santé** sur base des questions ci-dessous.
- > **En cas de réponse positive** à l'une des questions, nous vous demandons de **ne pas venir en visite** à l'hôpital et si besoin de contacter votre médecin généraliste.

Avez-vous un des symptômes suivants, apparus dans les 14 jours précédents ?		Oui	Non
Problème respiratoire	Présentez-vous de la toux ? Vous sentez-vous essoufflé ? oppressé ? Avez vous des difficultés à respirer ? Avez-vous une douleur au thorax ?		
Goût/odorat	Avez-vous une perte récente de goût ou d'odorat ?		
Syndrome grippal	Avez-vous de la température ? Avez-vous des courbatures musculaires ? Avez-vous de la fatigue ? Avez-vous un rhume ? Avez-vous des maux de gorge ? des maux de tête ?		
Symptômes digestifs	Avez-vous une perte d'appétit ? Avez-vous de la diarrhée ? Avez-vous des nausées ?		
Pour les personnes de ≥ 75 ans	Faites-vous des chutes sans cause apparente ? Avez-vous des troubles récents de la mémoire ?		
Pour les personnes avec une maladie respiratoire chronique	Avez-vous une aggravation de vos symptômes respiratoires chroniques ?		
Collectivité	Vivez-vous en collectivité ? (MR/MRS, institution de soin...)		
Contact étroit	Sur les 14 derniers jours, une personne vivant sous le même toit a-t-elle été testée positive ou placée en isolement à domicile par un médecin pour suspicion de COVID ?		

Merci de respecter les consignes suivantes lors de votre visite à l'hôpital

Les visites sont autorisées à partir du 7^{ème} jour d'hospitalisation

- > **1 visiteur** par patient, **toujours le même**.
- > Le nom du visiteur sera communiqué par le patient à nos équipes.
- > **2 visites par semaine** sans rendez-vous **de 17h à 18h30**.
- > Le Lundi et le jeudi : **chambres communes** - lits pairs et **chambres particulières** - numéros de chambres pairs.
- > Le mardi et le vendredi : **chambres communes** - lits impairs et **chambre particulières** - numéros de chambres impairs.

Exceptions :

- > **Patients mineurs** : un ou deux parents (au sens légal) selon le statut de l'hospitalisation (à confirmer avec le service) sont autorisés en visite. Un seul parent est autorisé à passer la nuit avec son enfant. Un seul parent peut accompagner l'enfant aux urgences.
- > **Nouveau-nés** : le co-parent (au sens légal) ainsi que les fratries sont autorisés en visite. Le co-parent peut séjourner auprès de la maman (il lui est demandé de limiter les allées et venues dans l'hôpital).
- > Les parents proches de personnes en **phase critique ou finale de leur vie** sont autorisés en nombre limité, avec l'accord du médecin.
- > **Patients transférés d'autres hôpitaux dans lesquels ils ont été hospitalisés minimum 6 jours** : les visites sont autorisées dès l'admission, dans les mêmes règles que pour les autres patients.
- > **Soins intensifs** : prise de rendez-vous et organisation des visites par le service.

Les visites sont toujours interdites pour les 6 premiers jours d'hospitalisation, les Urgences et les isolements COVID.

Échange de linge ou d'effets personnels avec les patients hospitalisés :

- Dans le hall d'entrée du lundi au vendredi de **15h à 18h**.
- À l'entrée de nuit (arrière de l'hôpital), **le samedi de 8h à 12h**.
- La reprise/dépôt de colis peut se faire directement par le visiteur **lors d'une visite autorisée**.
- **Il est interdit** de s'échanger des colis dans le fumoir d'entrée ou à travers les fenêtres des unités de soins du rez-de-chaussée.

Afin de garantir votre sécurité et celle de vos proches, nous demandons au visiteur de :

- > **Porter un masque** dès 12 ans et le garder pendant toute la durée de la visite.
- > **Se désinfecter les mains** à l'entrée de l'hôpital
- > **Se désinfecter les mains** à l'entrée et à la sortie de la chambre
- > **Respecter la distanciation sociale** dans l'hôpital et dans la chambre du patient
- > **Ne pas s'asseoir sur le lit ni embrasser le patient**
- > **Ne pas utiliser** les toilettes des chambres des patients
- > **Privilégier l'usage des escaliers** à celui des ascenseurs
- > **Le visiteur ne circule pas dans les couloirs**. Une chambre quittée est une visite terminée.
Exceptions pour la maternité et pour la pédiatrie.

Le non-respect de ces mesures pourra entraîner le refus de l'accès à l'hôpital au visiteur.

Ces mesures sont destinées à protéger les patients, le personnel, vos proches et vous-mêmes. Elles sont soumises à une évaluation quotidienne et peuvent évoluer.

Merci de votre compréhension !